

**A Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET
Directrice des Ressources Humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 VEDENE Cedex**

Langon, le 06 octobre 2023

Madame,

Objet : nouvelle grille des
véhicules cadres

Suite à la diffusion de la nouvelle note du 3 octobre 2023 sur les véhicules de fonction, qui relève encore le seuil du kilométrage en dessous duquel les salariés se verront attribuer un véhicule électrique et qui confirme la disparition des véhicules familiaux, la CFDT réitère les demandes suivantes :

- ✓ Possibilité de sur-classement pour les cadres I,J,K,L
- ✓ Possibilité d'accéder à des véhicules familiaux
- ✓ Véhicules électriques de gamme supérieure avec une autonomie plus importante
- ✓ Prise en charge par l'entreprise de l'installation d'équipement de recharge à domicile pour les véhicules électriques
- ✓ Attribution d'un forfait mensuel de recharge à domicile pour les véhicules électriques (admis par l'URSSAF)

La démarche de basculement à l'électrique de notre parc de véhicules et de réduction de nos émissions de CO2 est louable, mais elle ne doit pas se faire sur le dos des salariés qui vont être pénalisés tant dans leur vie professionnelle que personnelle.

La CFDT regrette que ses propositions faites dans le cadre de la négociation Mobilités pour accompagner cette transition n'aient pas été davantage prises en compte. Elles auraient permis de créer une dynamique positive en faveur du passage à l'électrique.

Nous restons à votre disposition pour avancer de manière constructive sur ces sujets sensibles pour les salariés concernés.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY
Délégué Syndical Central CFDT

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social